

Étienne HÉLIN

LIÈGE

d'après quelques manuels
à l'usage des Négociants

ÉDITIONS DU VIEUX-LIÈGE

1962

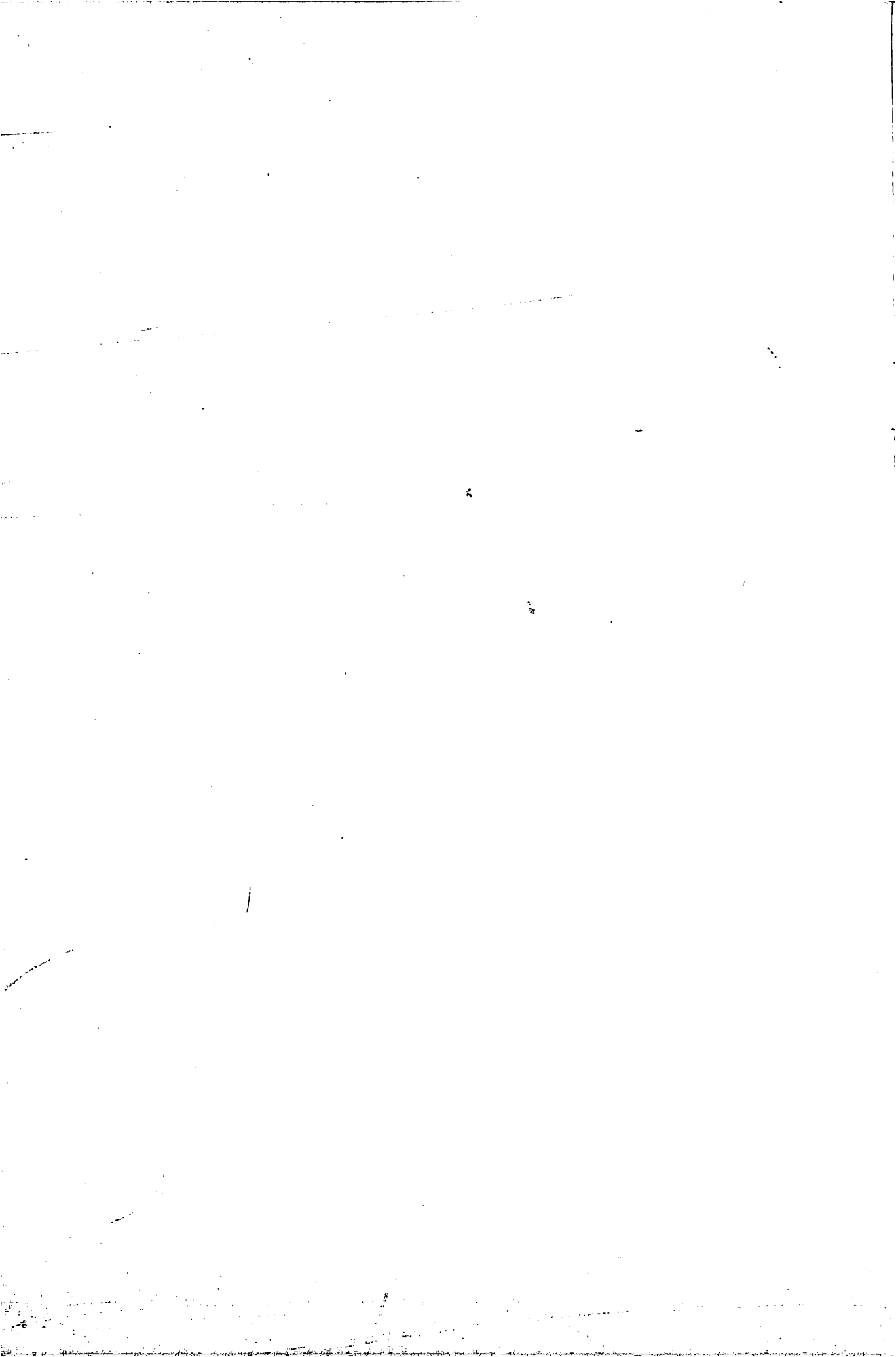
Étienne HÉLIN

LIÈGE

d'après quelques manuels
à l'usage des Négociants

ÉDITIONS DU VIEUX-LIÈGE

1962



LIÈGE D'APRÈS QUELQUES MANUELS À L'USAGE DES NÉGOCIANTS

En 1948, le *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège* publiait un premier recueil de notices extraites de traités ou répertoires qui énuméraient les ressources des principales « places commerçantes ». (1) Depuis lors, cette documentation a été exploitée ailleurs qu'à Liège.

La question de son origine d'abord s'éclucide peu à peu. Les plus anciens manuels sont destinés à des marchands arabes, italiens, allemands. Ce qui se comprend sans peine : avant les grandes découvertes, eux seuls fréquentaient des marchés où tout variait : langues, poids, mesures, monnaies, obédiences politiques, religions... Qu'y avait-il de commun entre les Échelles du Levant et les havres catalans ? Entre le monde slave et les foires de Champagne ? Aussi les ouvrages qui leur sont consacrés mettent-ils l'accent sur les pratiques, les « usances » de chaque marché (2). Petit à petit, en raison de l'importance commerciale croissante de la Mer du Nord, l'Angleterre, Bruges puis Anvers se sont imposées à l'attention. Quant à Liège, les manuels classiques ne lui accordent d'abord que quelques lignes insignifiantes (3) quand ils ne l'ignorent pas tout à fait (4). Dans ces conditions, il n'est pas arbitraire de choisir le XVIIe siècle comme point de départ d'une enquête dans la littérature à l'usage du monde des affaires.

Par ailleurs, un récent congrès a mis à la mode l'étude des « notables » (5), pratiquée de longue date par les érudits locaux (6). A juste titre, on a souligné l'intérêt des sources fiscales, des dénombrements, des dossiers

1. Tome III, n° 76, p. 262-266, in-8°, Liège, 1948.

2. Helmut RICHTER, *Ein arabische Handbuch der Handelswissenschaft*, dans *Der Islam*, t. VII, Strasbourg, 1917 ; *El libro di mercantia e usanze de paesi*, éd. Francesco Borlandi, II-212 p., Turin, 1936 ; *Welthandelsbraüche*, éd. Karl-Otto Muller, XVI-380 p., Stuttgart, 1934.

L'aperçu d'ensemble de M. Jean MEUVRET, *Manuels et traités à l'usage des négociants aux premières époques de l'âge moderne*, dans *Études d'histoire moderne et contemporaine*, t. V, p. 5-29, in-8°, Paris, 1953, ne dispense pas de consulter les analyses d'Eduard WEBER, *Litteraturgeschichte der Handelsbetriebe*, dans *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft, Ergänzungsheft XLIX*, p. 1-146, in-8°, Tübingen, 1914.

3. Lewes ROBERTS, *The merchant map of commerce* [...], 4^e éd., t. II, p. 102, in-fol., Londres, 1700, traite de Liège et de Limbourg au chapitre CLXXVIII, consacré aux Flandres. Il se contente de renvoyer son lecteur à des informateurs qui ont une meilleure expérience de ces régions. Il situe Spa dans le Luxembourg ! On y rencontre — écrit-il — beaucoup de malades qui s'y adonnent à des activités hygiéniques mais coûteuses...

4. C'est le cas de Giovanni-Domenico PERI, *Il negociante*, 2 tomes in-4°, Gênes, 1647, qui traite surtout du commerce méditerranéen tout en réservant une place aux foires de Besançon, à Anvers, Amsterdam et Francfort. De même, John WHEELER, *A treatise of commerce*, [1601] éd. G. B. Hotchkiss, 484 p. in-8°, New-York, 1931, s'intéresse aux ports fréquentés par les *merchants adventurers*.

Paul-Jacob MARPERGER, *Nothwendig und nütliche Frage über die Kaufmannschaft*, in-16, Leipzig et Flensburg, 1714, ne cite pas Liège.

5. Ernest LABROUSSE, *Voies nouvelles vers une histoire de la bourgeoisie occidentale* [...] (1700-1850) dans *Relazioni del X Congresso internazionale di Scienze storiche*, t. IV, p. 365-396, in-8°, Florence, 1955. — A. J. TUDESQ, *L'étude des notables. Inventaire des sources et projets d'enquête*, dans *Bull. d'hist. mod. et contempor.*, p. 25-52, in-8°, Paris, 1956.

6. Par exemple, C. BAMPS, *Liste nominative des cont citoyens les plus imposés de la ville de Hasselt*, dans *L'ancien pays de Looz*, t. V, p. 39-40, in-8°, Hasselt, 1901, qui avait depuis longtemps compris l'intérêt des rôles fiscaux dont MM. E. Labrousse, F. Tudesq etc. font le plus grand cas.

élaborés par les fonctionnaires départementaux (1). Si écrasante que soit la supériorité bureaucratique des préfectures, elle ne devrait cependant pas accréditer l'illusion que la conquête française coïncide avec une révolution économique. Pour le commerce, comme pour l'agriculture et l'industrie, ce sont des progrès techniques qui entraînent les bouleversements décisifs : il n'y aura point de nouvelle géographie marchande avant la construction des chemins de fer et l'accélération de l'équipement en machines industrielles. En ce domaine — comme en tant d'autres d'ailleurs — le XVIII^e siècle et le premier tiers du XIX^e siècle font corps (2). Ce serait donc une erreur de perspective que de considérer comme des nouveaux venus ces manufacturiers ou ces négociants cossus dont les administrateurs français et hollandais ont multiplié les listes. On les retrouverait sans peine parmi les rentiers, les robins, les marchands, sujets des princes-évêques. Ils sont d'un temps où la notoriété, comme le capital, s'acquiert lentement, où la fortune s'obtient moins par le travail individuel que par héritage, où l'appartenance à un milieu est consacrée par des alliances matrimoniales, où un long apprentissage des astuces boutiquières façonne l'aptitude au lucre.

Avant de pénétrer dans le subtil réseau des relations sociales, encore faut-il connaître les hommes : nos listes nominatives sont indispensables pour leur identification et elles permettent d'innombrables recoupements. Un nom, une marque, une notoriété commerciale ne comptent-ils d'ailleurs pas autant qu'un chiffre d'affaires qui, du reste, s'avère souvent impossible à vérifier ?

La publication des noms des négociants notables est donc une première étape dans la reconstitution de l'activité marchande d'une ville. Sous ce rapport, les documents du début du XIX^e siècle fournissent des précisions introuvables ailleurs.

* * *

Les plus anciens manuels sont disposés selon l'ordre des denrées : épices, textiles, colorants, lingots de métaux, pierres précieuses... Un de ces répertoires, en usage à Anvers vers 1640, ne cite Liège qu'à la rubrique des boutons de crin (*haere knoppen*). C'est à Liège qu'ils se fabriquent et c'est là qu'il est avantageux de les acheter car, même si l'on peut s'en procurer ailleurs, la provenance reste liégeoise. D'Anvers on les expédie dans le monde entier et, entre autres, à destination de Lisbonne, Séville, Cadix, San Lucar (avant port de Séville), Madrid, les Indes, la Vénétie, Gênes, Livourne, Messine, Naples, Vicenze, Rouen, Marseille, Lyon et Paris (3). Nous avons donc affaire à un auteur qui, pour n'être point spécialisé dans une branche de commerce, n'en est pas moins limité dans ses informations (4) ; il ignore les principaux produits de l'industrie liégeoise, lesquels d'ailleurs ne s'exportaient point en direction d'Anvers mais de la Hollande et de l'Allemagne.

1. S. VERVAECK, *De samenstelling van de goeode stand te Mechelen [...] 1796-1813. Een methodologisch onderzoek*, 27 p. in-8°, Louvain, 1960. IDEM, *Enkele bronnen uit de Franse tijd. Hun belang voor de sociale geschiedenis*, 108 p. in-8°, Louvain, 1962.

2. Pour les projets d'études, voir ci-dessus notes 5 et 6 ; parmi les résultats acquis, citons dans le domaine économique : Pierre LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e et le début du XIX^e siècle*, pl. h. t., 536 p. in-8°, Liège 1948 ; dans le domaine social : Diether KOCH, *Das Göttinger Honoratorium*, 26 pl. h. t., 261 p. in-8°, Göttingen, 1958.

3. Jan DENUCE, *Koopmansleerboeken van de XVI^e en XVII^e eeuwen in handschrift*, p. 58, in-8°, Anvers, 1941.

4. La manufacture de boutons n'a guère retenu l'attention des historiens. Elle a dû néanmoins revêtir une certaine importance, à en juger d'après le nombre des merciers liégeois et des « ouvriers en boutons ». Dans la seule paroisse Saint-Nicolas outre Meuse en 1689, nous comptons 27 « boutonnières ».

Beaucoup plus général est le point de vue adopté par le *Dictionnaire* de Jacques Savary, dont nous n'avions cité que l'édition de 1726-1732 (1). Celle de 1748 (chez Estienne à Paris), au chapitre intitulé *Commerce de l'Allemagne*, énumère les industries liégeoises et convertit les poids, mesures et monnaies nationales (2). Plus complète encore est l'édition de 1759-1765 qui consacre à Liège la notice ci-dessous.

Évêché de Liège ; en Latin, *Episcopatus Leodiensis*. Il est borné au couchant par le Brabant, le Namurois et le Hennegau ; à l'Orient par les Pays de Limbourg et de Juliers ; au Midi, par le Luxembourg et, au Septentrion, par la Gueldre. L'air de ce pays est très sain, sa situation très agréable et son terroir très fertile à l'exception de la partie qui approche du Luxembourg. On y trouve en grande abondance du bétail, du gibier, du poisson, du bois et les autres commodités de la vie. Le vin qu'on y recueille est médiocre. Mais dans divers endroits, on tire de la terre du *plomb*, du *fer*, du *cuivre*, une sorte de *marbre blanc*, des *pierres de meule*, de l'*ardoise*, du *charbon de terre* et de l'*alun* : ce qui forme autant d'espèces de marchandises, qui procurent aux Habitants les moyens de faire un commerce étendu et profitable ; car ils les exportent continuellement, soit en matières crues, soit mises en ouvrages ; les autres exportations consistent en *draps grossiers*, en *serges*, en *fusils*, en *couteaux*, en *clous*, en *cuirs tannés*, en *semelles* et en *bières*.

Liège ; en latin *Leodium* ; en Allemand, *Lüttich* et en Hollandais, *Luyck*. Ville capitale de l'Évêché du même nom, entre Maastricht et Namur, sur la Meuse qui la partage en deux, et que l'on passe sur un pont de pierre, de 200 pas de long et de 20 de large.

Cette ville est très ancienne, grande, bien peuplée, et située dans une vallée agréable, environnée de collines, et de belles montagnes, que divers vallons fertiles séparent. Dans ces vallons, coulent plusieurs petites rivières, qui se déchargent dans la Meuse. Son enceinte peut être d'un mille d'Allemagne ; et le terrain sur lequel elle est bâtie est fort inégal car il comprend diverses collines assez élevées. Les maisons sont pour la plus grande partie bâties de pierres de taille, et généralement parlant, assez belles. On parle François dans cette ville, mais un François corrompu.

Dans la ville et au dehors, il y a des Manufactures de gros draps qu'on appelle *Pilenkens*, de *frises*, de *camelots*, d'*étoffes de soie*, qu'on connaît sous le nom de *serges de Liège*. On y fabrique aussi beaucoup de *galons de fil*, tant blancs que de diverses couleurs, des *boutons de crins*, etc.

Les *cuirs* de Liège sont très renommés, de même que les *armes* de toutes espèces comme canons, fusils, pistolets, lames d'épées. On y fait outre cela, divers ouvrages et ustenciles de fer, et des verres extrêmement fins.

Les fabriques d'armes sont en grande réputation, et sont préférées à celle de Saint-Étienne et de Charleville, principalement pour les fusils propres à la traite des noirs, à la côte de Guinée. On fabrique aussi à Liège toute sorte d'ouvrages de fer et d'autres métaux ; et la Meuse qui traverse cette ville en favorise infiniment le débit à l'étranger, par la facilité qu'elle donne de tirer toutes ces marchandises à peu de frais par la Hollande. Les Hollandais font un commerce considérable de ces armes (*Almanach des Négoçians*, 1762, p. 180).

Le commerce des Habitants consiste dans le débit de ces marchandises et dans celui des productions de leur pays, comme l'*ardoise*, le *charbon de terre*, qu'on appelle *Houille*, le *plomb*, le *fer*, et diverses marchandises de *cuivre* et de *laiton*, qui ne sont pas néanmoins travaillées à Liège, mais à Aix-la-Chapelle, à Dinant, à Verviers et autres lieux, d'où les Hollandais les leur rapportent.

1. *Bull. de la Société Royale Le Vieux-Liège*, t. III, p. 263. Au sujet de Jacques Savary, voir Ed. WEBER, *op. cit.*, p. 12-23.

2. Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce*, t. I, p. 232-233, in-fol., Paris, 1748. On consultera aussi les notices relatives à Aix-la-Chapelle dont tout le négoce « se fait par la voie de Liège » ; *ibid.*, p. 229. De même, les rubriques *Alun. État des manufactures. Forges*, contiennent d'utiles informations ; *ibid.*, t. I, 225, 278, 638-640.

Quant aux autres marchandises d'importation, elles consistent dans les vins et eaux de vie de France, dans les draps d'Angleterre et de Hollande, dans les étoffes de soie de Lyon, de Tours, d'Amsterdam, de Leide et d'Italie ; dans les cotons et les mousselines ; dans toutes sortes d'épicerics, de drogues, de teinture et de médecine ; mais principalement des cuirs des Indes Occidentales, de Pologne et de Moscovic, que l'on prépare aux environs de Liège et dont on fait les cuirs et les semelles si renommés, connus sous le nom de *cuirs* et de *semelles* de Liège. Enfin, dans le cuivre que les marchands liégeois envoient dans plusieurs villes du voisinage pour en faire des chaudrons et autres ustenciles de cuisine dont ils font ensuite un bon commerce.

[On omet ici un communiqué inséré dans le *Journal de Commerce* d'avril 1761 et de décembre 1762 qui vante un « composé » du sieur J. PERNODE : voir ci-dessous, p. 723].

Le poids de Liège est plus léger que celui de Paris et d'Amsterdam où 100 livres de Liège ne font que 95 livres.

100 aunes de Liège ne font que 80 aunes à Amsterdam, et 100 aunes d'Amsterdam, en font 125 à Liège.

100 aunes de Paris font 216 $\frac{2}{3}$ de Liège.

Les mesures dont on fait usage pour mesurer les grains sont le Last, le Septier et le Mudde. Le Last contient 96 septiers et chaque septier 8 Muden [sic] (Voyez l'article de Monnoyes, col. 972).

On tire peu d'Amsterdam sur Liège mais assez souvent de Liège sur Amsterdam, en donnant depuis 155 jusqu'à 160 livres pour recevoir 100 florins argent courant à Amsterdam.

Il n'y a point d'usage réglée pour les lettres de change ; mais on tire à 1 ou 2 mois de date, ou à tant de jours de date¹.

Le *Dictionnaire* de Savary connut un vif succès dont témoignent ses rééditions et les imitations dont il fut l'objet. Parmi celles-ci, citons l'*Académie des marchands* due à C. G. Ludovici, professeur de logique et archiviste à l'école supérieure de Leipzig⁽²⁾, et le *Dictionnaire* de J. Peuchet, déjà commenté par notre *Bulletin*.

L'année même où paraissait à Copenhague la dernière et monumentale édition de Savary, l'imprimeur P. de Best, installé Montagne de la Cour à Bruxelles, lançait le *Journal de Commerce*. C'est le plus ancien périodique spécialisé à l'usage des négociants. Désormais, les traités compacts et savants auront à affronter la concurrence de brochures sommaires mais qui prétendent serrer de près l'actualité. Ainsi s'expliquent les avantages comme les inconvénients de la nouvelle formule.

Ses avantages : le bon marché relatif — 15 livres de France pour 12 livraisons annuelles — et la diffusion. Outre l'éditeur de Bruxelles qui jouit d'un privilège impérial, deux libraires parisiens et un dépositaire à Francfort répandent le *Journal* ; à Liège, on souscrit chez J. F. Bassompierre, l'imprimeur le plus entreprenant d'une ville qui n'en manque pas.

En revanche, ses inconvénients — ceux de toute presse périodique — se manifestent encore plus : désordre et disproportion dans l'exposé des matières, qualité des articles variant en fonction des talents et du savoir des correspondants. Sans doute, les rédacteurs se sont-ils efforcés d'y remédier en conservant des rubriques régulières — le cours des matières premières

1. Jacques SAVARY DES BRUSLONS et Philémon-Louis SAVARY, *Dictionnaire universel de commerce* [...], t. V, col. 494 sv., in-fol., Copenhague, 1765. — Les notices sur Huy, Dinant et Spa occupent une demi-colonne.

2. Carl-Günther LUDOVICI, *Eröffnete Akademie der Kaufleute oder vollständiges Kaufmanns-Lexicon* [...], 2^e éd., t. III, col., 1619-1624, in-8^o, Leipzig, 1767. — Appréciations dans Ed. WEBER, *op. cit.* p. 52-67.

à Amsterdam, par exemple — et en classant les entreprises en trois catégories selon qu'elles traitent des produits du règne minéral, végétal ou animal.

Leur horizon reste fatalement borné aux limites des Pays-Bas : ils décriront la fabrique de tapisseries de P. Vander Borgh, près de Sainte-Gudule à Bruxelles, les tissages de toiles à Turnhout ; ils énuméreront les firmes de Gand, Anvers, Bruges, Tournai, Bruxelles ; ils engageront une controverse sur le nombre de métiers de la région verviétoise. Dans le domaine international par excellence qu'est le commerce en gros, il aurait fallu regarder au-delà des frontières. Les rédacteurs du *Journal de Commerce* s'en rendirent compte les premiers et adjurèrent les négociants de se faire connaître. Ils publièrent des listes de maisons installées à Paris, Londres, Amsterdam, Nantes, Valenciennes, Sedan (1). En ce qui concerne Liège, parut le communiqué suivant :

Règne minéral. LIÈGE. Manufacture des armes.

Liège est au rang des Villes renommées pour les manufactures des armes, elle a même la préférence sur Saint-Étienne et Charleville, singulièrement pour les fusils propres à la traite des Noirs à la côte de Guinée. La férocité des hommes n'a malheureusement rendu cette manufacture que trop nécessaire, et en a fait une branche de commerce très étendue. On fabrique aussi à Liège toute sorte d'ouvrages [p. 155] de fer et d'autres métaux, et la Meuse qui traverse cette Ville en favorise infiniment le débit par la facilité qu'elle donne de tirer toutes ces marchandises à peu de frais par la Hollande. On peut se former une idée du commerce de cette Ville dans l'avis suivant de l'un de ses meilleurs Négocians.

J. Pernode, Négociant, rue du Pont, à Liège, vend toutes sortes d'armes à feu, comme fusils, pistolets de fonte et de poche, garnis d'un composé qui ne rougit ni se rouille, ni ne change jamais, semblable à l'argent, en lustre et à l'usage.

Il vend aussi séparément toutes sortes de garnitures de fusils et pistolets, et peut en faire de toutes sortes et modèles que l'on pourroit lui procurer ou prescrire.

Il en est le premier et unique Inventeur. Il en fait des chandeliers d'autel, Crucifix de toute grandeur, ampoules, sonnette etc., et toutes sortes d'ornemens.

Il en fait des chandeliers de table, et à girandolle : cuillères, fourchettes, moutardiers, poivriers, sucriers, porte caraffes ; cuillères à soupe et à ragoût : ainsi que toutes sortes de vaisselles, et au plus nouveau goût, comme plats, assiettes, soucoupes, terrines, et tout ce qui concerne la table.

Il fait aussi de ce composé, les garnitures d'harnois, tant pour chevaux de monture que d'équipage, étriers, éperons, etc. En un mot, avec ce composé, il fait et travaille tout ce qu'on peut faire et travailler en argent, et à très juste prix, suivant l'ouvrage et la façon.

Il débite aussi ce composé en lingots, au prix de cinq Escalins de permission la livre, ou soixante-deux sols six deniers argent de France.

N. B. Que le malheur arrivant, d'avoir cassé, brisé ou fondu quelques pièces de son ouvrage, il peut les raccomoder et rendre comme neuves et aussi solides ; il offre de les rachetter à trois Escalins de permission la livre, pourvu cependant que sa marque s'y trouve.

Il vend aussi des fruits artificiels d'Italie, comme melons, pêches, abricots, oranges, citrons, amandes, noix, etc. si artistement contrefaits, qu'à peine on les distingueroit des fruits naturels. Il vend aussi une nouvelle sorte de couteaux pour desserts, à manche de cristal brillanté, garnis en argent ; ses ouvrages ne produisent pas de verd de gris.

P. S. : Il vend et accepte aussi, en commission, toutes sortes de denrées, et marchandises en gros ².

1. *Journal de Commerce et d'agriculture* [...] 20 vol. in-16, Bruxelles, 1759-1762. Les rédacteurs seraient L. F. Le Canne et l'abbé P. J. A. Roubaud. Prix et souscription : janvier 1759. Listes de négociants : mars 1761, p. 144, 145, 152, 156, juillet 1761, p. 114, 131, 150, 157, 158, août 1761, p. 97, 107, 109, 134, 151-155, 159, etc. Draps du Limbourg : octobre 1761, p. 135-146 et mars 1762, p. 127-146. Appels aux informateurs bénévoles : juin 1761, p. 155 et novembre 1761, p. 151.

2. *Ibid.*, avril 1761, p. 154-156. — J. Pernode est inscrit comme étainier sur le rôle de la capi-

De toute évidence, le *Journal de Commerce* a étalé la publicité d'un particulier au détriment de son propos initial qui était de faire connaître les manufactures « les plus utiles au commerce en général ». Le manque de mesure entraîna-t-il l'entreprise à sa perte ? Ou faut-il incriminer les attaques du *Journal Économique* qui jouissait de plus d'audience ? Toujours est-il que le *Journal de Commerce* disparut en 1763. Non sans avoir laissé d'écho. On a vu ci-dessus (p. 286) comment le communiqué de l'ingénieur J. Pernode avait trouvé place dans les colonnes du grave *Dictionnaire de Savary*. Par ailleurs, l'imprimeur J. B. Jorez avait réuni et corrigé les listes parues dans le *Journal* en 1761 et en avait formé l'*Almanach des Négociants, contenant le tableau par ordre alphabétique des bonnes maisons de commerce des principales Places de l'Europe*. [...] *Supplément au Journal de Commerce*.

Plus de cent trente pages sont occupées par des listes nominatives ; à la lettre L, on trouve les marchands de La Rochelle, Leipzig, Lille, Lisbonne, Londres, Lyon, mais pas un mot de Liège. C'est seulement sous la rubrique *Manufacture des armes* que sont reproduites les huit premières lignes de la notice ci-dessus (p. 282) complétées par une brève explication :

Sous le nom d'armes, on comprend toutes les munitions de guerre dont les Hollandais font un commerce considérable. Ils les tirent principalement de Liège et de Suède.

Aucune allusion au commerce entre Liège et Amsterdam, aux clous, à la houille, à l'alun alors que les manufactures d'aiguilles à Aix-la-Chapelle, celles de drap dans le Limbourg sont attentivement décrites (1).

Malgré ses défauts, la formule eut du succès et, dès 1771, inspira Grangé, Rey et Le Vent qui chaque année jusqu'en 1787, sortirent leur *Almanach général des marchands*, lointain ancêtre du Bottin. Commerçants et fabricants y sont rangés par ville, puis groupés par spécialité (2).

En adoptant l'ordre alphabétique des patronymes, Beunat et Tissot ont simplifié cette présentation dans les listes départementales de commerçants qu'ils firent paraître chez Baudoin, imprimeur du Corps législatif et de l'Institut de France. Il s'agit en effet, selon un titre qui assume le rôle de table des matières, du *Manuel du commerçant, contenant :*

une notice topographique sur la situation et les productions territoriales de chaque département de l'Empire français,
des renseignements sur les fabriques et manufactures de tous genres,
la nomenclature des maisons de commerce établies dans les diverses villes de l'Empire avec une note explicative du genre de commerce de la plupart de ces maisons,

le tableau des foires qui ont lieu dans tout l'Empire, [...]

le tableau de comparaison des anciens poids et mesures [...],

le code de commerce, collationné sur l'édition originale. [...]

388 p. in-4°, Paris, 1808. On souscrivait pour le prix de 12 francs ; ceux qui voulaient figurer sur les listes de la 2^e édition, à paraître en janvier 1809, devaient joindre à leur notice une somme de 18 francs. Ils avaient la faculté d'envoyer des planches pour illustrer le *Manuel* de gravures en taille douce. L'édition de 1809 devait aussi englober les pays alliés de la France : Allemagne, Hollande, Suisse, Espagne. Les auteurs s'étaient sans doute aperçus du déséquilibre qui jouait en faveur des maisons de commerce parisiennes : le seul département de la Seine occupe 114 pages (sur 290 résér-

tation de la paroisse Sainte-Catherine en 1762. Il occupe la maison du *Lion Rouge*, avec son épouse et une servante ; A. E. L., *États*, 89, f° 33, n° 102. — Il marquait ses pièces de ses initiales J. P. et d'un petit lion. J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, in-4°, t. I, Liège, 1948, ne le cite pas.

1. *Almanach des Négociants* [...], p. 32, 42, 180-181, 246-259, in-16, Bruxelles 1762. — L'avertissement publié en tête indique comment s'est opérée la rédaction des listes ; *ibid.*, p. 17, 18, 21, 23, 29.

2. *Bulletin de la Société Royale I^{re} Vieux-Liège*, t. III, p. 263.

vées à l'ensemble de l'Empire), et tous les négoce y figurent depuis « Agent de change » jusqu'à « Yeux artificiels ».

Le *Manuel* de 1808 est devenu rarissime en Belgique ; en France, il a reçu les honneurs d'une réédition partielle ⁽¹⁾. C'est ce qui nous détermine à en publier ici les pages 117-121 qui concernent notre département.

DÉPARTEMENT DE L'OURTHE.

Il est formé de la principauté de Liège et d'une partie du Brabant. Sa population est évaluée à 330.000 hab.

On y trouve d'abondantes mines de fers et quelques autres productions minérales, des eaux minérales ; des pâturages, du houblon, etc.

LIÈGE, qui en est le chef-lieu, renferme environ 60.000 habit. Le fer qu'on retire des mines qui se trouvent dans le département a porté l'industrie sur divers objets faits avec ce métal, tels que les armes, les aciers, les clous dont on trouve dans cette ville d'abondantes et renommées manufactures. On fait encore dans cette ville un commerce assez considérable de houblon.

VERVIEZE, dont la population s'élève à 10.000 habit., se fait remarquer par ses célèbres manufactures de draps. A *Esinval*, *Eupen*, *Hodimont*, etc., on s'occupe aussi de la fabrication des draps.

Ce département nous présente encore *Spa*, ville célèbre par ses eaux minérales, plus célèbre encore de nos jours par l'incendie qui tout récemment en a réduit une partie en cendre

Commerçans de la ville de Liège.

- | | |
|--|---|
| Bailleux (E.), négociant en fer. | Cuvelier-Froidbise (A.), pharmacien et droguiste. |
| Bassempierre-Depréz (A.), agent de change et courtier, fabric. de chapeaux. | Dallemagne (M.), fabric. de tabac. |
| Beaujean (J., veuve), fabric. de clous. | Dardespine (G.), négociant en vins. |
| Bellefrois (J.-C. H.), banquier. | Declosset et Ecke, affaires de change, d'encaissement et commissionnaire. |
| Bérard (Ch.-Louis-Jh.), négociant-épiciier. | Delasaulx (G.-A.), commissionnaire. |
| Bérard (Jh.), agent de change et courtier de commerce. | Delimbourg (Philippe Jn-Bte.), maître de forge, fabricant de batteries de cuisine à Theux, près de Spa. |
| Berryer (Michel), march. de diamant, perles fines, bijouterie, orfèvrerie, n° 991. | Demet et Masset, raffineur de sucre. |
| Bleret et Dupont, fabric. de clous et clincaillerie. | Desprez-d'Amave (L.-J.), négoc. en vins. |
| Blochouse (épouse) négociante en toilerie. | Dethier (S. veuve), fils de Dieudonné, épiciier. |
| Bourdin et veuve Massart (M.-P.), épicerie, toilerie et coton. | Devillers (G.), fabric. d'armes. |
| Bury (F.), fabric. d'armes. | Dewarnotte, marchand d'armes. |
| Bury (Hj.-Jh.), fabric. d'armes. | Dieudonné-Malherbe, fabric. d'armes. |
| Bussy (H.-P.), clincailler. | Dubois (G.-J.), banquier. |
| Bussy et Sœur, épicerie et toilerie [p. 118]. | Dubois (Jacques), fils aîné, banquier. |
| Chantraine (F.), march. de fer. | Dupont (S.-J.), fabric. de chapellerie. |
| Claessens (C.-F.), et comp., raffineur de sucre. | Eisenloffet (J.-Rodolphe), fabric. de papier peint. |
| Closset (Mathieu Jh.), négoc. en fer et en clous. | Emmanuel-Debrun (J.), négociant en clincaillerie, mercerie et armes. |
| Coppeneur (J.-H.), eau-de-vie, vins et huiles fines. | Fassin (Ch.-Alx.), et sœur, fabric. de clous. |
| Cornus-Delafontaine (Aug.), entrepôt de la manufacture Impériale d'armes. | Fassin-Elias, négoc. en teintures. |
| | Forgeois, directeur de l'entrepôt général des messageries impériales. |

1. Nous avons consulté l'exemplaire coté A 27383 à la Bibliothèque de l'Université de Louvain ; il provient de Jean Banckaert, blanchisseur et négociant en toiles, à Bruges, qui avait souscrit en juillet 1807 et est inscrit dans la liste de sa ville. — René DURAND, *Le commerce en Bourgogne sous le premier Empire*, dans *Revue d'histoire économique et sociale*, t. XVII, p. 36-57, in-8°, Paris, 1929.

- Francotte (H.-J.), épicier en gros, fabricant de clincailleries et armes, commission d'expédition.
- Gerard-Demet, négociants en toilerie et draperie, intéressé dans une houlière et dans la fabriq. de fer-blanc de Nicolas Delloye à Huy.
- Ghiot (G.-F.-J.), négociant en étoffes.
- Gomrée (B.-J.) et Claessens, fabricans de clous.
- Gosuin, fils, fabric. de tôle.
- Grisard-Limbourg, fabric. de tôle.
- Grumelier (J.-F.), débitant de tabac.
- Hardy (Lambert), marchand de draps et de soirie.
- Honnay (A.), négociant en épicerie.
- Houyer (Arnd.-Jh.), négociant en épicerie.
- Jans (P.-F.), négociant en vins.
- Jénicot (C.-H.-J.), marchand, jouaillier, bijoutier-orfèvre.
- Jourdan, frères, commissionnaires de roulage
- Kempeners (G.-A.), négociant et fabricant en toiles de coton.
- Lamarche (Gilles), fabric. de tabac, épicerie en gros, négociant en vins.
- Lambinon-Martiny (Denis-J.), négociant épici-er.
- Latour (J.-A.), imprimeur-libraire.
- Lazarus (S., veuve), épicier-droguiste.
- Lemarié (F.), imprimeur-libraire.
- Lepage (François), fabricant d'armes et clincaillerie.
- Lesoinne (P.-J.-A.), épouse, marchand de vins.
- L'Hoest (A.), épicier en gros, négociant en vins.
- L'Hoest (A.) et Salomon, fabric. de tabac.
- Magis (H.-J.), fabric. de chapeaux.
- Malherbe-Hankart (J.), fabric. de tabac.
- Mawet (G.-J.), fabric. de tabac et marchand de toiles.
- Mayence (Lambert), négociant.
- Moons (F.), directeur des messageries de l'Éclair.
- Motte-Falisse (F.-L.), épicerie, débit de tabacs.
- Natalis (J.-A.), fabric. de savon vert.
- Orban (J.-M.), et fils, négociant.
- Parmentier (Ph.), en toiles d'impressions.
- Pilet (P.), fabric. de chapeaux ordinaires, et clincaillerie.
- Pirlot (C.-J.), fils, négociant en toilerie.
- Pirotte (G.-J.), fabric. de clous.
- Poncelet, Raunet et frères, fabricans de limes d'acier fondu.
- Renard (C.), négociant en vins.
- Renard-Corbesier (F.-C.), fabricant de tabac.
- Reynier (H.-J.), débitant de tabac.
- Rodberg (Jacques-J.), fabric. de clous.
- Rodberg (Laurent-A.-J.), savonnier, salinier et marchand d'huile en gros.
- Ronveaux (G.-T.), chapelier.
- Sarton (Hubert), filature de coton par mécanique.
- Servais-Grisard, négociant en fer et tôle laminé.
- Simonis (F.-J. J.), négociant en vins.
- Spirlet (Jn.), négociant en épicerie et vins en gros.
- Stas (L.), nég. en toiles et draperie [p. 119].
- Terwangne (F.), banquier.
- Thiriart-Martiny (J.-N.), épicier.
- Urbain-Fossoul, commissionnaire.
- Vanzuylen-Simonis, négociant en gros et en détail.
- Vercourt, et comp., banquiers.
- Viot-Minick, rentier.
- Waseige (veuve H.-J.), épicerie et toiles.
- Xhaflaire (C.), frères et sœur, négociants en teintures.
- Zegner, fabric. de tabac.

Commerçans de la ville de Verviers.

- Angenot (J.-F.), et comp., fab. de draps.
- Angenot (Mathieu-Jh.), fabric. de draps.
- Balthazard-Pirar, épicier et savonnier.
- Beauvoix (J.-F.-D.), docteur en médecine.
- Biolley (F.), et fils, fabric. de draps¹.
- Bosart, frères, fabric. de draps.
- Bouhon et Lefin, fabric. de draps.
- Boveril (Théodore-Jh.), fabric. de draps.
- Bragard, frères, fabric. de draps.
- Cherin (Mathieu), fabric. de draps.
- Cockerill, frères et fils, mécaniciens pour la construction des mécaniques à filer la laine.
- Constant, père et fils, commiss. en laine.
- Damseaux (Jh.), fabric. de draps.
- Devawe (Louis), négociant en teintures et eaux-fortes.
- Dejoey (Jean-Mathieu), banquier.
- Delcour, (M. et C.), fabric. de draps.

1. Il faudrait intercaler ici la mention « Bridier, frères, manufacturiers de draps et casimirs superfins ; ont une manufacture à Paris, rue Bertin-Poirée, n° 5 et une à Verviers (Ourthe) » ; *Manuel du négociant*, p. 17, *sub verbo* Sedan.

Delmotte, frères, fabric. de draps.
 Dewaide (Gilles), fabric. de draps.
 Doret (Gilles), fils, fabric. de draps.
 Doret (Léonard), fabric. de draps.
 Engler, et comp., fabric. de draps, ont une
 fabrique à Bruxelles.
 Gérard-Dubois, fabric. de draps.
 Grayet (J.-D.), fils, épicier et mercier.
 Hardy (S.-J.), fabric. de draps.
 Hauzeur, frères, fabric. de draps.
 Helman, le jeune, fabric. de draps.
 Henrard (Nlas), fabric. de draps.
 Henrard (P.-J.), pharmacien-droguiste.
 Hodson (Jh.), mécanicien pour la construc-
 tion des mécaniques à filer la laine.
 Kaison (Servs.-Jh.), fabric. de draps.

Kutter (J.-George), négoc. en laines.
 Lefort, Lozière et Bisse, négocians-commis-
 sionnaires.
 Leloup et Meunier, fabric. de draps.
 Lonhine (F.-J.), fabric. de draps.
 Lonhienne (N. et J.), fabric. de draps.
 Moré (J.-B.-A.), fabric. d'huiles de vitriol,
 d'eau-forte, préparation de teinture et
 chimie, pharmacien et droguiste.
 Pironet (Mathieu), fils, fabric. de draps.
 Pirard (G.-J., veuve), et fils, fabric. de draps,
 et march. de laines.
 Sante (A., veuve), fabric. de draps.
 Toulon (Jn.-Jh.), fabric. de draps.
 Winandy, père et fils, fabric. de draps.

Commerçans de la ville d'Enseval.

Fauconnier (S.-L.), fabric. de draps.
 Godin (Pierre), membre de la légion d'hon-
 neur, fabric. de draps.
 Ternaux, frères, fabric. de draps, à Enseval,

Sedan, Louviers et Reims.
 Thiriart (T.), fabric. de draps.
 Thiriart (veuve), et fils, fabric. de draps.

Commerçans de la ville d'Eupen.

Bohme (Charles), fabric. de draps et casimirs.
 Breuls (J.), fils et Mayer, fabric. de draps et
 casimirs.
 Deby (Jacques), négociant en tous genres
 de marchandises.
 Defayay (Mathieu), fabricant de draps et
 casimirs.
 Grandry (André-Jh.), fabric. de draps et
 casimirs.
 Homberg-Stoltenhoff (Z.), fabric. de draps
 et casimirs.
 Huffer et Morkramer, fabric. de draps et
 casimirs.
 Jeghers (J.-S.-Ch.), négoc.-commiss.
 Kuetemeyer (Albert-Jn.), fabric. de draps
 et casimirs.
 Lepicard (J.-B.), teinturier, fouleur, fabri-
 cant de draps.
 Milliard (M.-J.), fabric. de draps et casimirs.
 Philipp (J.-Adolphe), fabric. de draps et
 casimirs.
 Philipp (J.-J.), et comp., fabric. de draps
 et casimirs.
 Romer (Jn.), et fils, fabricant de draps et
 casimirs.
 Romer (Jn.-Arnold), fils d'Abraham, fabric.
 de draps et casimirs.
 Romer (Nlas.-Jh.), et comp., fabricant de
 draps et casimirs.
 Romer (A.), fils d'Arnold, fab. de draps et
 casimirs.

Salm (Thomas), teinturier.
 Scheibler (Bernard), fabricant de draps et
 casimirs, tient une fabrique et filature de
 laines [p. 120].
 Sternickel et Gulcher, fabricans de draps
 et négoc. en laines.
 Thelosen (Nlas.-Léopold), depuis trente-cinq
 ans, fait fabriquer des draps teints en
 laines, et en pièces dans toutes les largeurs
 et prix, on les demande en tout temps. —
 Des draps de dames croisés, et non croisés,
 dans les prix de 24 liv. jusqu'à 36 liv. On
 en fait la demande dans les mois de juin
 et juillet, étant pour capotte de femmes. —
 Casimirs double-croisé, de toute beauté
 et perfection, depuis 10 livres jusqu'à
 15 livres, se demandent en toute saison. —
 Dans les articles de mode il fait fabriquer
 des mille-raies, mêlés et unis ; c'est une
 étoffe très-corsée, et fabriquée de coton et
 laines. Des casimirs à côte très-relevées,
 imitant le Patente-Cors. On fait la deman-
 de de ces deux articles également en juin
 et juillet. — Alors une étoffe, qui s'appelle
Tilsitiennes, elle est composée de coton
 et de laine, dont le croisé est superbe,
 et qui est mince comme du papier ; cette
 étoffe convient absolument pour le prin-
 temps, et se porte tout l'été comme le Nan-
 kin ; on en fait les demandes aux mois de
 novembre et décembre pour le Levant ;

il fait fabriquer des draps de Secails, Mahouts, draps à trois Couronnes, draps Alboufs, et draps à Deux Poissons, ceci est aussi la principale branche de son commerce. Il tient les foires de Léipsic

avec tous ces articles.

Verken (Nicolas) et Schitzs, fabric. de draps et casimirs.

Welter et Putter, fab. de draps et casimirs.

Commerçans de la ville de Hodimont.

Arnold-Dethier, commiss. et négoc. en laines et teintures.

Arnold-Pitot, négoc. et march. de laines.

Arnoldy (A.-J.), négoc. en teinture, laines et banquier.

Arnoldy (Jacques-Hy.), fils, particulier.

Beaurang (Ante.-Jh.), fabric. de draps.

Bonvoisin (M.-F.), fabric. de draps de diverses qualités, en casimirs, etc. ; fabric., de père en fils, depuis au moins un siècle.

Cremer (J.-J.), particulier.

Coumont (J., veuve), fabric. de draps.

Coumont-Gros, fils, fabric. de draps.

Dethier (Pierre), et fils, fabric. de draps.

Grégoire (Jn.), fabric. de draps.

Groulard (L.-M.), fabric. de draps.

Henrotay (Thomas), fabric. de draps.

Henrotay, frères, fabric. de draps.

Masson (L.), fabric. de draps.

Moré (Pierre), négoc. en bois et teinture.

Néef, et comp., commiss. et nég. en laines.

Neissen (E.-S.), négoc. et march. de laines.

Neuville (P.-D.), fils aîné, négoc. et marchand de laines.

Neuville-Kaison, négoc. et march. de laines.

Peltzer (Jn.-Henry), fabric. de draps.

Peuvion (Jules-César), fabric. de draps.

Pollet (Nlas.-Jh.), fabric. de draps.

Simon, le jeune, fabric. de draps.

Commerçans de la ville de Dison.

Hachette (N.-J.), a établi une fabrique de draps fins dans la commune de Dison, département de l'Ourthe. Il n'emploie, pour l'alimenter, que des laines d'Espagne et de Saxe, première qualité. Cet établissement est distingué par le bon ordre qui règne dans toutes ses parties, et les soins assidus qu'on donne à la fabrication, depuis le lavage de la laine jusqu'à ce que le drap sorte de la presse. Cette vigilance et cette étude dans les moindres détails de l'ouvrage procurent un grand avantage à ceux qui honorent ce fabricant de leur confiance ; ils ont la certitude de recevoir une bonne marchandise avec un apprêt

parfait. Il n'a tenu jusqu'à présent que les foires de Mayence, de Francfort ; mais il a en tout temps chez lui un magasin bien assorti en draps extra-fins et super-fins, mesurant 19 mètres de longueur sur un mètre 47 centimètres de largeur, couleurs de mode, bleu et vert foncé, draps mêlés bien fondus, et les plus recherchés, depuis le prix de 24 francs jusqu'à celui de 48 fr. l'aune.

Lejeune-Vincent (J.-F.), fils, fabric. de draps.

Renier-Warnotte, fabric. de draps.

Simar-Drèze, fabric. de draps et marchand de laines.

Vincent (H.-J.), le jeune, fabric. de draps.

Commerçans de la ville de Malmedy.

Christian-Crépu (J.-G.), filature de coton, manufacture de mousseline, etc.

Crepu (J.-N., veuve), tanneur.

Delvaux (J.-G.), tanneur.

Dethier (J.-W.), négoc.

Faimonville (F.), tanneur.

Godefroy-Cavens (P.), tanneur [p. 121].

Legrand (Hy.), tanneur.

Mostert (Nlas.), tanneur.

Nebel-Crepu (Jh.), tanneur.

Quirin-Villers, tanneur.

Remacle (J.-H.), et comp., march. de fer et potasse.

Renier-Doutrelepont (J.), tanneur.

Steinbach (Henri), tanneur, fabricant de papier et de carton à presser les draps, les soieries, draperies et papiers.

Commerçans de la ville d'Huy.

Crehen (M.), tanneur.	Hansotte (C.), tanneur.
Dautrebande, fabric. de toiles.	Hansotte (G.), tanneur.
Delloye (N.), fabric. de papier.	Masson-Ducros (E.), négociant en coton,
Gillard (S.-F.), tanneur à Wanse.	draps et toiles.
Godin (J.-L.), fabric. de papier.	

Commerçans de Dolhain-Limbourg.

Dumoulin (Jn.-Jh.), fabric. de draps.	Paschal-Surlemont, fabric. de draps.
Ferdinand-Halleux, et frères, fabricans de draps.	Steinbert et Coopman, fabricans de draps et casimirs.

Commerçans de Stavelot.

Deprume (Fois.-Jh.), épicier.	Massange (H.-J.), et fils, tanneurs et marchands de cuirs en poils.
Gillard (M.), tanneur.	Wibin (Sébastien), et comp., négocians.
Lemaire (Ant.), tanneur.	
Malacord (veuve), négoc.	

Commerçans de Francomont.

David (Jn.-Nlas.), fabric. de draps.	Delcour (J.-G.), fabric. de draps.
Davignon, fils, fabric. de draps.	Sauvage (A.-J.), fabric. de draps.

Commerçans de Saint-Vith.

Buschmann (J.-G.), tanneur en cuirs forts.	Mathonet (J.-J.), négociant en épicerie,
Christophe-Baptist, avocat et notaire, négociant en épicerie.	tanneur et commissionnaire.

Commerçans de Spa.

Xhrouet (L.), fabric. en ouvrages d'ivoire.

Commerçans de Laroche ¹.

Orban (C.-F.), tanneur.

Commerçant de Vieil-Salm.

Lamberty (Jn.-Christophe), propriétaire d'une carrière de pierres à aiguiser, appe-	lées <i>pierres à rabot</i> , tient magasin de cet article et en expédie pour tous pays.
---	--

En publiant ces listes telles quelles, nous ne nous dissimulons pas les multiples graphies aberrantes que généalogistes et spécialistes de l'histoire locale s'empresseront de relever. Combien plus déconcertantes pourtant nous paraissent les lacunes ! Pour nous en tenir à Liège, relevons les Natalis, Stoul, Constant, Parfondry et tant d'autres qui ont pignon sur rue. En revanche, la nomenclature du *Manuel* fait état de personnages obscurs : seules des études ultérieures diront s'il y a eu méprise. En attendant, notre document apparaît comme dépourvu de la rigueur d'un dénombrement méthodique. L'effectif des négociants n'indique donc qu'un ordre de grandeur approximatif. Le département de l'Ourthe faisait état de 219 commerçants notables dont 95 à Liège, 83 dans la région verviétoise, 23 à Eupen et 13 à Malmédy.

1. En réalité, La Roche faisait partie du département de Sambre et Meuse.

Ces chiffres acquièrent plus de signification si nous les comparons à ceux des villes voisines (1).

<i>Noms cités.</i>		<i>Noms cités.</i>	
Aix-la-Chapelle (p. 148)	54	Marche (p. 155)	2
Anvers (p. 106)	168	Maestricht (p. 100)	20
Arlon (p. 52)	9	Metz (p. 104)	36
Borcette (p. 152)	19	Mons (p. 69, 372)	24
Bruxelles (p. 44)	106	Montjoie (p. 153)	5
Charleroy (p. 69)	2	Namur (p. 154)	20
Cologne (p. 149)	96	Ruremonde (p. 100)	7
Givet (p. 18)	14	Sedan (p. 17)	43
Hasselt (p. 100)	1	Tirlemont (p. 46)	5
Houfalize (p. 52)	4	Trèves (p. 159)	12
Louvain (p. 46)	41	Venlo (p. 100)	7
Luxembourg (p. 52)	11		

Le *Manuel* signale aussi les dates des foires.

Liège : durée de 8 jours, le 2 novembre.

Stavelot : - - 3 - , les 6 et 27 juin, 25 juillet, 4 septembre.

Verviers : - - 3 - , les 21 avril, 19 août et 7 novembre.

Au chapitre de la métrologie, retenons enfin quelques équivalences pour les anciennes mesures liégeoises (2).

aune	0,549 mètres.
setier	3,015 décalitres.
livre, poids de Bruxelles	0,492 kilogrammes.
« autre livre »	0,473 kilogrammes.

* * *

Plusieurs autres répertoires à l'usage des commerçants demeurent introuvables en Belgique et il serait prématuré de conclure. Sans doute, les ouvrages jusqu'à présent analysés pèchent-ils par leur manque de continuité, le caractère hétéroclite de leurs informations. Ils s'imposent néanmoins à l'attention dans un domaine — l'histoire des commerçants — où les points de repère les plus élémentaires font encore défaut. Leur succès est d'ailleurs attesté par les rééditions, les plagiat et les polémiques qu'ils suscitent. Ce n'est d'ailleurs nullement par hasard qu'ils se répandent au moment où le besoin de prospecter de nouveaux marchés se fait plus urgent. Avant la Révolution, la seule notoriété suffit encore amplement à la plupart des firmes commerciales dont les activités sont trop diversifiées pour offrir une prise aux crises financières et aux brusques mutations du progrès technique. Mais l'ancienneté et les traditions familiales n'ont de prestige qu'à l'intérieur de l'étroite sphère régionale. Comment se faire connaître au loin à une époque où n'existent encore ni missions commerciales officielles ni agences spécialisées ? Comment traiter avec des administrations centrales de plus en plus distantes, anonymes et indiscrettes ? Il devient évident que de nouveaux circuits d'informations doivent précéder et préparer l'échange des marchandises comme la circulation de l'argent. C'est pour répondre à de tels besoins, confusément ressentis, que sont apparus nos *Almanachs*, *Manuels*

1. La table des localités en fin de volume, p. 383-388, est incomplète.

2. *Manuel du négociant*, p. 306, 310, 312, 314. — On notera les différences avec les données, beaucoup plus sûres, de P. DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, dans B.I.A.I., t. LX, p. 289-317, in-8°, Liège, 1936.

et *Dictionnaires*. Plus tard, ils se transformeront en *Bottins* et autres *Adressbücher*. Les pouvoirs publics, de leur côté, entreprendront des enquêtes dont la valeur statistique va s'améliorant. Mais la curiosité des fonctionnaires n'est jamais désintéressée ; on lui prête des préoccupations fiscales, voire des arrière-pensées politiques. De la sorte, les rapports officiels relatifs au commerce soulèvent des problèmes critiques différents de ceux des répertoires privés ; nous comptons les aborder dans un prochain article.

Etienne HÉLIN.

EXTRAIT DU BULLETIN LE « VIEUX-LIÈGE »
N° 139, OCTOBRE-DÉCEMBRE 1962.
